Vingt-Sixième Année No. 53 — جورنال سويس دى ايجبت اى دى بروش اوريان — MERCREDI 31 DEC. 1952

JOURNAL SUISSE D'EGYPTE ET DU PROCHE-ORIENT

Organe Officiel des Sociétés Suisses et de la Société Suisse - Egypte

UN POUR TOUS — TOUS POUR UN

Alexandrie: 20, Rue Salah El Dine - Téléphone 29795 Le Caire: 8, Abdel Khalek Saroit Pacha - Tél. 57282
Adresse Télégraphique «HELVE» Alexandrie Abonnements: Egypte P.T. 125 - Etranger P.T. 150

EN SUISSE,
s'adresser pour la publicité à nos Agents publicitaires:
Annonces Suisses S.A.
"ASSA"
Société Générale Suisse de Publicité
3, rue de la Confédération
Genève — Suisse

International Watch Co
SCHAFFHOUSE
QUALITE ET TRADITION
chez
HOROVITZ & Cie
JOAILLIERS
Montres de Marque
29, Rue Chérif Pacha
ALEXANDRIE

Un article de GOTTLIEB DUTTWEILER

SEPT ANNEES DE "PAIX".
QUE NOUS RESERVE LA HUITIÈME ?

Il serait plus exact de dire que sept années se sont écoulées, au cours desquelles la carte du monde a été transformée sans effusion de sang. Ce ne sont pas les deux guerres mondiales mais les sept années de « paix » qui ont modifié les frontières et déplacé les sphères d'influence, avec une rapidité inconnue jusqu'ici. Cette grande évolution, qui débuta en 1918, se trouve encore en pleine marche. C'est la liquidation de la politique coloniale du vieux monde, âgée de plusieurs siècles. Trop de peuples d'Europe et d'Asie n'avaient et n'ont rien à perdre à changer de système politique, mais plutôt tout à y gagner. L'éveil des peuples coloniaux d'Asie et d'Afrique donnera au monde son nouveau visage.

Les richesses coloniales de jadis sont devenues les points faibles de ceux mêmes qui les possédaient — de tout l'ancien monde aussi qui perd un à un ses privilèges.

Est-ce étonnant que les Etats - Unis d'Amérique — dont le « domaine colonial » se trouve au milieu des terres de la mère-patrie — sortent gagnants de cette transformation ?

Une fois de plus, la Suisse se trouve être aussi l'un des gagnants; elle est, économiquement parlant, le « vainqueur du jour ». Bien que la politique britannique ait toujours laissé à la concurrence suisse le champ libre dans le Commonwealth, force est de noter aujourd'hui que notre pays commerce avec les ex-colonies et, en partie, avec les dominions, sur un pied d'égalité avec l'Angleterre elle-même. Remarquons aussi que ces pays à la liberté toute fraîche font preuve de moins de sympathie envers leur ancien souverain qu'envers son concurrent qui jouit depuis toujours du droit d'hospitalité. D'autre part, la puissance financière de la Suisse lui donne des possibilités que ne sauraient avoir des concurrents chargés de soucis d'ordre pécunier.

La position spéciale que prend la Suisse dans le monde s'est renforcée en 1952. Les conférences autour du pacte atlantique et du réarmement n'entraînent pas la Suisse dans les discussions des puissances occidentales. Notre neutralité, reconnue jusqu'en 1945, a pris une forme nouvelle, elle s'est cristallisée en « situation unique ». La non-participation aux deux guerres mondiales et la distance qu'elle a su prendre depuis lors de toute alliance politique, la constance de sa politique intérieure et le maintien de ses engagements internationaux ont formé pour notre patrie une base toute nouvelle pour sa neutralité contractuelle qui n'est plus reconnue depuis 1945.

Ce sont ces faits qui donnent la direction de notre politique étrangère. Il s'agit maintenant pour nous de défendre et de consolider cette position spéciale avec beaucoup de circonspection et, s'il le faut, avec beaucoup de courage. La chance que nous avons de rester à l'écart d'un conflit éventuel — cependant jusqu'au moment seulement d'une décision valable — n'a pas été renforcée dans toute la mesure du possible. L'approvisionnement du pays (pour le cas d'un encerclement) n'est pas assuré en proportion de nos forces économiques et les possibilités de réarmement n'ont pas été saisies au moment où elles étaient encore réalisables.

Le gouvernement s'est attardé à une quantité de lois d'importance secondaire concernant notre économie, au lieu de concentrer son attention sur deux points principaux : l'approvisionnement du pays et sa défense. On discuta si bien qu'il ne nous reste maintenant qu'à acheter à des prix très surfaits et avec des délais de livraison « éventuelle » de plus d'une année ce que nous eussions certainement pu obtenir et à meilleur marché si nous nous étions décidés à temps.

Ne nous faisons pas d'illusions : un des piliers de notre paix sociale est d'ordre passager — nous voulons parler de la haute conjoncture économique qui permet à chacun de vivre. Nous avons le droit de demander si nous ne sacrifions pas peu à peu trop de notre liberté en échange d'assurances en papier ? Chacun tient à recevoir de l'Etat un peu de sécurité qu'il paie par une concession faite à sa liberté de commerce. Le citoyen ne serrera-t-il pas les dents, ne prouvera-t-il pas son courage en rejetant les lois d'interdiction et de monopole et en montrant au gouvernement que c'est dans l'épanouissement de la libre initiative et le maintien de la l i b r e concurrence qu'il cherche son salut — et nulle part ailleurs ? Afin qu'on ne puisse plus dire :

« L'état dévore la patrie ».

1953 nous apportera la réponse à ces questions.

C'est de cette réponse difficile que dépend le comportement du gouvernement: encouragé par le peuple, nos dirigeants cesseront de confier les rênes à un « sous-gouvernement » composé de managers et chefs de l'économie pour reprendre une méthode suisse et démocratique qui seule peut nous conduire à bonne fin.

L'Etat, pensant aux recettes qu'il retire des impôts et des douanes, espère en d'autres années de conjoncture et de haute conjoncture. Le citoyen nourrit la même espérance. Il s'agit donc de savoir

combien de temps durera

encore la haute conjoncture

économique.

Cette question fut posée dernièrement au soussigné; il y fut donné la réponse suivante : Je ne me serais jamais posé de moi-même une question aussi dangereuse. Ma réponse ne saurait et ne doit pas prendre le caractère d'une prophétie qui n'est pas dans les compétences humaines.

Sous certaines réserves cependant, il est possible d'y répondre. Nous nous trouvons au milieu d'une guerre idéologique. Ce genre de guerre a la propriété de durer des décades; nous pouvons les comparer à la Guerre de trente ans — qui fut une guerre d'idéologie confessionnelle. Les divergences de frontières et de puissances n'eurent, au cours de la dite guerre, qu'un caractère local, tandis que l'antagonisme Pape-Réformation en formait le noyau central. La révolution russe débuta en 1917, et voilà 34 ans que dure la guerre idéologique entre le communisme et le monde occidental. L'Alliance qui lia, en 1941, les puissances occidentales à la Russie n'eut qu'un caractère utilitaire et ne réussit pas à surmonter la grande discorde interne. Roosevelt et Churchill ont peut-être commis la plus grande erreur de l'histoire en croyant pouvoir marier le feu à l'eau.

Gottlieb Duttweiler

(Lire la suite en page 3)

Négociations économiques anglo - suisses

Le « Manchester Guardian » écrit à propos de l'ouverture des pourparlers anglo-suisses relatifs à un nouvel accord de paiement un article consacré à l'industrie suisse du textile, appelée à jouer un rôle important dans ces pourparlers.

La Suisse, dit cet article, a ouvert largement ses marchés aux importations anglaises durant ces dernières années. C'est pourquoi, elle s'élève avec vigueur contre les restrictions britanniques aux importations décidées en novembre 1951. Et cela d'autant plus que cette mesure coincide avec une certaine baisse du degré d'emploi dans l'industrie suisse du textile. Bien que les travailleurs suisses du textile aient organisé l'été dernier une « marche sur Berne », le gouvernement suisse a trouvé bon de ne pas prendre de mesures de représailles comme le demandaient les industriels suisses du textile. Comme la balance des paiements du bloc sterling s'est quelque peu améliorée, les Suisses pensent que l'on trouvera une meilleure base de négociations. Les négociateurs suisses feront leur possible pour arriver à de meilleures résultats, car les industriels ont déclaré que leurs négociateurs ont fait preuve de plus de compréhension pour les difficultés financières du bloc sterling que pour les problèmes touchant leur propre industrie du textile.

Il est vrai que les contingents d'importation ont déjà été fixés pour les six premiers mois de 1953. Mais une certaine élasticité est possible en reversant les contingents non utilisés d'un pays sur un autre. Les produits du textile suisse s'écoulent facilement en Angleterre et un contingent plus élevé serait aisément absorbé. De même que les produits textiles britanniques se vendent facilement en Suisse sous la désignation de « British made », les produits suisses sont aussi beaucoup demandés sur les marchés anglais. L'article se termine par une analyse du marché suisse du textile et constate qu'il y a des raisons d'admettre que la crise de l'industrie suisse du textile a dépassé son point culminant.

Chronique parlementaire

CONSEIL NATIONAL

Législation sur les cartels :

M. Alfred Borel (rad- Genève) développe un postulat qui invite le Conseil fédéral à présenter rapidement un projet de loi sur les cartels et groupements analogues, qui exercent une influence renchérissante comme l'a fait apparaître à nouveau la discussion relative au maintien temporaire du contrôle des prix.

M. Rubattel, conseiller fédéral, montre tout d'abord, la différence essentielle existant entre les associations économiques et les cartels. La loi fait obligation au gouvernement de consulter les associations avant de prendre ou de proposer des mesures législatives et une collaboration entre l'Etat et les associations privées est indispensable. L'essentiel c'est l'indépendance de jugement et de décision des pouvoirs publics. A cet égard, la situation est parfaitement claire.

En ce qui concerne les cartels, le Chef du Département de l'économie publique relève qu'il en est d'utiles à la communauté et qui ne tendent pas à exploiter les consommateurs. Pour légiférer dans ce domaine si complexe il importe d'agir avec prudence et en toute connaissance de cause, si l'on entend corriger les abus et prévenir des dommages. Toutefois des mesures efficaces supposent une extension des compétences de l'Etat, à défaut de quoi elles resteraient illusoires. Il va de soi que les mesures à prendre, sans être tracassières, doivent permettre de réprimer des abus précis commis par des cartels déterminés.

En conclusion, le Chef du Département accepte le postulat sous les réserves indiquées.

Logements en montagne :

M. Studer (cons. Lucerne) développe une interpellation traitant des mesures propres à améliorer les conditions de logement dans les régions de montagne. L'orateur voudrait que les subventions soient également versées pour des constructions nouvelles d'un coût supérieur à 20.000 francs par logement.

M. Rubattel, conseiller fédéral, répond que pour donner satisfaction au voeu exprimé par M. Studer il serait nécessaire de reviser la loi. Cependant le Conseil fédéral a demandé à la délégation des finances l'autorisation d'interprêter l'arrêté fédéral du 3 octobre 1951 dans un sens quelque peu extensif.

L'interpellateur est satisfait. La séance est levée.

UNE POLEMIQUE ENTRE MELOMANES

DEFENSE ET ILLUSTRATION D'ADRIAN AESCHBACHER

Adrian Aeschbacher joue pour la 2ème fois. Salle comble, affluence des grands jours. Dans les groupes à l'entr'acte, on discute passionnément. L'étonnement, la perplexité, le blâme même dominent. Essayons donc de faire aussi le point.

De ce que nous avons entendu et senti, et sans nous demander si c'était conforme ou non à un étalon esthétique, une conclusion s'impose : l'homme a une forte personnalité, et il a fait sur nous une très grosse impression. Depuis Kempff, nous n'avons pas ici entendu jouer du piano comme cela. Le grand Casals a dit une fois à Aeschbacher « Si vous sentez fortement quelque chose, ayez le courage de le dire comme vous sentez ». C'est ce qu'il a fait avec l'ingénuité d'un homme sûr de lui. Cela mérite tout de même l'attention.

Adrian Aeschbacher a d'abord un grand jeu de pianiste, un de ces jeux si complets qu'il fait monter aux lèvres le mot de « virtuose ». Ce mot est très mal porté ici. Mais nous l'écrivons néanmoins dans son sens plein et positif.

Un virtuose est un homme qui « sait » jouer du piano. Disons plus. Cet espace blanc et noir l'envoûte, a sur lui une puissance d'appel extraordinaire. Le même accord instinctif et profond qui lie un bon cavalier à sa monture, il le réalise instinctivement.

Ensuite pour le virtuose, le problème de la technique est résolu une fois pour toute. De la difficulté vaincue, il fait une beauté.

Il peut tenir les mouvements les plus rapides et chaque note s'entend. Elles roulent, toutes du même orient, sur le fil, invisible tendu par le compositeur. On a beaucoup critiqué cette rapidité. Mais on n'a pas fait attention qu'elle appartient au style de notre époque. Comparez un Thibaud à un Heifetz ou un Menuhim Menudi, et vous verrez qu'eux aussi abordent la difficulté à la hussarde et avec une précision mécanique que n'avaient pas leurs prédécesseurs du début du siècle.

Aeschbacher peut arrêter le trille le plus délié sur une note nerveuse et comme plantée au sein du silence, faire passer instantanément l'auditeur du dynamique au statique.

Son sens du staccato, la tension variable de son poignet peuvent conférer à l'attaque une éloquence extraordinaire ou un rendu symphonique.

Ou bien encore pesant sur les accords avec un art qui n'est qu'à lui, il sait en tirer tout le potentiel harmonique.

Dans la nuance piano ou pianissimo, il n'est pas moins fort. Tout autant qu'il sait produire le son, il sait le filtrer, le réduire à une densité presqu'inexistante.

Ce ne sont que quelques exemples. Mais un artiste qui sait faire cela, se situe déjà à une grande hauteur. Il redonne au mot virtuose son sens premier italien « virtù » qui veut dire force.

Mais Aeschbacher aurait songé surtout à se faire valoir s'il n'était que virtuose. Pour ceux qui ont su l'écouter sans parti pris, ses interprétations furent tout autres: une grande simplicité, une manière nue et sobre, habile à ne faire sortir que l'essentiel.

Dans la Fantaisie de Bach, son art a été de traiter simplement les quelques éléments qui la nourrissent, d'y opposer les accords et les arpèges, d'y bien établir les questions et les réponses. De même pour la fugue. Menée avec un train d'enfer, elle déroula avec clarté sa mouvante dialectique. Peut-on rêver une main gauche plus souple et plus solide, un plus spirituel esprit de dialogue ? Pourquoi l'artiste ajouterait-il à cette beauté, quand c'est Bach qui écrit ?

L'opus 31, No. 2 de Beethoven est aussi simple. Aeschbacher l'appelle : « une petite Appassionata ». De quoi est-elle composée ? Dans le premier mouvement de l'opposition des deux éléments suivants : un soliloque méditatif, discrètement pathétique; puis le réveil subit, l'explosion de l'élément dynamique qui emporte tout.

Le second mouvement vit, selon nous, de l'opposition des registres graves et clairs du piano, cependant que par moment un lointain grondement introduit une note sourde dans le paysage musical. L'intention du morceau est si nette que l'arpège final distend la tonique sur une étendue de quatre octaves, et c'est le grave qui l'emporte.

Ce morceau magnifique fait reposoir. Il étale, comme une grande étendue d'eau paisible, une zone de calme entre deux bouillonnements. Vous ne trouverez nulle part ces analyses. C'est Aeschbacher qui nous les a dictées par sa manière noble, expressive et sobrement émotive. Où est le secret de cet art ? Dans l'obéissance au texte. « Avant de jouer une oeuvre » nous disait encore Aeschbacher « il faut savoir la lire avec les yeux de l'esprit ». Cet art simple et grand ne s'apparente-t-il pas du reste, avec le style de l'architecture contemporaine et sa nudité à la fois puissante et élancée ?

Passons à la Wanderer-Fantaisie, et corrigeons d'abord une grave erreur. On a écrit que c'est une des oeuvres les moins réussies de Schubert. Les commentateurs les plus récents de Schubert, ses historiens les plus avertis, souriraient d'une pareille affirmation. Malgré le faux numéro qu'elle porte dans l'oeuvre de Schubert, tous les spécialistes l'inscrivent à la fin de la brève carrière du compositeur, sans qu'on puisse donner la date exacte de sa composition.

Elle représente avec les trois sonates de l'opus posthume un des plus grands achèvements de la littérature pianistique. Peu de pianistes osent l'aborder, et pour cause. Elle est difficile et il faut savoir l'empoigner.

Au point de vue de sa construction, elle présente un usage très personnel de l'esprit de la forme sonate, de la fantaisie, et de ce qu'y introduit la grande variation beethovénienne. Elle se distingue encore par l'emploi très personnel que Schubert a fait du contrepoint. Elle est cyclique avant César Franck. Œuvre de la maturité elle résume dans son macroscome tous les états d'âme schubertiens. Ce que Schubert avait monnayé dans les petites formes, il l'étend, le développe sûr de sa force, conscient de son génie, sur un grand espace musical. Elle fourmille de beautés dans une intempérance véritablement gigantesque.

Evidemment elle est longue mais la longueur ne fait rien à l'affaire, si l'on en croit (et on peut l'en croire) le jugement de Schumann sur la Symphonie en do majeur : « Elle a des longueurs, mais ce sont de « divines » longueurs ».

Pour maîtriser cette abondance de fleuve, il faut savoir en ordonner l'écoulement, assigner à la violence de son débit, au grand élargissement de l'Adagio, à l'esprit léger du Presto, à l'étonnante fugue finale, leur place et leur importance. Il faut savoir aussi bâtir les longues préparations qui amorcent les segments internes avoir le sens de l'espace plus que du détail et n'être jamais inférieur à la monumentale intention de l'oeuvre.

Cela Aeschbacher l'a fait sans faiblir sous ce poids écrasant, et la sensibilité qu'on lui refuse ici très imprudemment, il l'a manifestée à tous les endroits où le grand coeur de Schubert bat et parle sa langue ingénue et confidentielle.

Reste Chopin. Ce Chopin d'Aeschbacher n'est qu'à lui. Il devait prendre à rebrousse poil la sensibilité d'un public qui chopinisé depuis des années et selon un mode précis, réclamait de cette musique, la pâture qu'il était habitué à trouver.

Dans chacune des études choisies, Aeschbacher au contraire a fait sortir les éléments qui lui paraissent premiers. Dans l'étude en la bémol majeur, le sostenuto des arpèges plutôt que le chant qui s'éploie sur ou sous les arpèges, dans l'étude en fa mineur, l'immense trait qui la conditionne, avec seulement quelques nuances. Dans l'étude en mi mineur, il fit valoir l'opposition d'un staccato presque arraché avec le chant de la partie médiane qui s'ordonna vigoureux et nombreux. L'ut dièze mineur délivrée des pamoisons auxquelles s'abandonnent tant de pianistes prit un cours bien ordonné, attentif à bien décrire les courbes successives de la mélodie. L'étude en do mineur fut un maelstrom d'arpèges furibonds sur des bases posées avec une puissance inégalée.

Il y avait de quoi effaroucher bien des estomacs. « Est-ce bien du Chopin, disait-on, et l'intention de l'auteur a-t-elle été bien remplie ? » On ne peut répondre à cette question que par une autre. Dans le centaure antique où finit l'homme, où commence le cheval ?

Depuis Listz, en passant par Bulow, Busoni ou d'Albert, jusqu'à ceux de ce siècle, Sauer, Bachaus, Schnabel, Fischer, Giescking, Kempff ou Cortot, que de changements dans l'interprétation !

Et vous voudriez que cela s'arrêtât ?

Le renouvellement de l'art vit de la rupture des styles tout autant que de leur transformation, — de la liberté des interprètes tout autant que de leur obéissance à certaines traditions.

Sans liberté pas d'art sans individu pas de création.

A. J. PATRY

LE MOMENT EST VENU DE CREER quelques ambassades de Suisse

Le bruit a couru, ce printemps, que les Etats-Unis avaient demandé à ériger en ambassade leur légation à Berne. Il n'était pas sans fondement, encore qu'aucune démarche formelle n'eût été faite auprès du Conseil fédéral.

Les plumes des journalistes ne tardèrent pas à courir. Le moment est venu, disaient les uns, d'abandonner une tradition surannée. Pourquoi ne pas admettre que les Grandes Puissances accréditent à Berne des ambassadeurs ? Pourquoi la Confédération ne se ferait-elle pas représenter de la même manière auprès d'eux ?

Des ambassadeurs de Suisse? Vous n'y songez pas, répliquèrent les autres. Ça va nous coûter les yeux de la tête ! Et que faites-vous de l'antique simplicité helvétique ?

Une conférence de presse eut lieu à Berne. Le conseil fédéral Max Petitpierre, chef du Département politique, exposa avec son objectivité coutumière les avantages et les inconvénients d'un changement. La discussion, dans les journaux, prit plus d'ampleur. Contrairement à ce que l'on présageait, l'idée d'avoir quelques ambassades étrangères à Berne (il y en a d'ailleurs déjà une, celle de France, et la nonciature apostolique est aussi une mission de premier rang), et, par réciprocité, quelques ambassades de Suisse dans les grandes capitales, ne fut pas mal accueillie.

La discussion du printemps dernier n'eut pas de suite. Le silence se fit. L'été passa. Cependant, la question n'étant pas résolue continuait de se poser. Elle connaît depuis quelques jours un regain d'actualité.

Dans une de ses récentes «Lettres de Paris» à la *Tribune de Genève*, M. Léon Savary démontre que la Suisse complique bien inutilement la tâche de ses représentants en les maintenant au rang de ministre. Dans la capitale française, par exemple, le corps diplomatique compte un nonce, trente-neuf ambassadeurs, dix-neuf ministres et quelques chargés d'affaires. A Washington et à Londres, le nombre des ambassadeurs est encore plus élevé. Il en résulte que, dans les manifestations officielles, dans les réceptions, dans les dîners diplomatiques, le représentant de la Suisse occupe les bouts de table, les extrémités de tribune, et n'a presque jamais l'occasion de converser avec des personnages importants. Pour son information, comme pour l'établissement du réseau de relations personnelles qu'exige sa mission, c'est un inconvénient manifeste. Certes, les questions de préséance ne sont pas essentielles. Dans la vie diplomatique, elles jouent toutefois leur rôle; et un rôle qui n'est certes pas négligeable.

Ce n'est pas le seul inconvénient du système actuel. Le poste de Berne est généralement considéré comme assez important. Plus d'un pays tient à le confier à un diplomate d'expérience. Or, dans le service britannique, dans le service italien, dans le service américain, dans quelques autres encore, les diplomates d'expérience sont pratiquement tous ambassadeurs, ou en passe de le devenir. Pour les envoyer à Berne, il faut soit retarder leur avancement, soit les faire rétrograder au rang de ministre. Cela décourage souvent leur bonne volonté, et les induit parfois à refuser une mission qu'ils accepteraient volontiers si elle ne comportait pas pour eux cet inconvénient.

Les choses ne sauraient demeurer en l'état. Le Conseil fédéral se trouvera obligé, sans doute à brève échéance, de donner son agrément à la transformation en ambassades de quelques-unes des missions diplomatiques accréditées auprès de lui. Après cette première étape, la seconde suivra nécessairement : il faudra nommer quelques ambassadeurs de Suisse dans les grandes capitales. C'est l'affaire de quelques années tout au plus.

Pour la première étape, le Conseil fédéral peut agir de son propre chef; pour la seconde, il devra consulter les Chambres.

La question qui se pose, c'est de savoir s'il ne vaudrait pas mieux régler du premier coup l'ensemble de la question.

Si le Conseil fédéral donne son agrément à la nomination d'ambassadeurs étrangers, il ne pourra pas user de discriminations, n'ayant aucun critère pour cela. Nous risquons ainsi d'avoir à Berne beaucoup plus d'ambassades qu'il ne serait raisonnable.

En revanche, si, en principe, la création d'ambassades de Suisse est décidée, le Conseil fédéral pourra négocier; se fondant sur le principe de la réciprocité, il parviendra à limiter l'échange d'ambassadeurs à un petit nombre de Puissances.

Le 3 décembre, un député de Genève au Conseil national, M. Alfred Boref, a déposé une «question écrite» dont voici le libellé : « Le Conseil fédéral pense-t-il prendre prochainement une décision lui permettant d'accréditer un ambassadeur à la tête de certaines de nos missions à l'étranger ? » Il serait souhaitable que la réponse vienne rapidement et soit affirmative.

Quelques esprits traditionalistes, plus attachés aux mots qu'aux réalités, regretteront sans doute qu'on en soit là. Il faudra qu'ils se résignent. Les temps ont changé. Comme les monnaies, les titres diplomatiques se sont dépréciés. Dans la plupart des cas, le ministre d'autrefois était plus que l'ambassadeur d'aujourd'hui.

Pratiquement, nos grandes légations sont déjà des ambassades. Elles nous coûtent très cher, bien que nos diplomates soient parmi les plus chichement payés du monde. La dépense ne serait pas accrue du tout, ou, du moins, pas sensiblement accrue si on leur donnait le rang d'ambassade.

Les chefs de mission et leurs premiers collaborateurs reçoivent des indemnités pour leurs frais de représentation, que la cherté de la vie dans certains pays oblige à fixer très haut. Traitement et indemnités représentent, pour certains ministres, une somme qui dépasse 100.000, voire 150.000 frs. Cela même donne lieu à des abus.

Revenons à la question des ambassadeurs.

A mon avis, il n'y a plus à barguigner. C'est une question d'efficacité pour notre propre service diplomatique, de qualité pour le corps diplomatique accrédité à Berne. L'évolution se fera. Elle est inéluctable. Autant la guider, pendant qu'il en est encore temps, et en rester maître, que laisser aller les choses.

Olivier Reverdin.

(J. de G.)

PLUS DE 750.000 DOLLARS POUR LES REFUGIES

751.405 dollars, soit presque la totalité des fonds reçus jusqu'à présent par le fonds des Nations Unies pour les secours aux réfugiés, ont été consacrés à des programmes de secours en Europe, dans le Moyen et l'Extrême-Orient.

Sur cette somme, plus de 230.000 dollars ont déjà été consacrés aux secours aux réfugiés en Chine, en outre 420.000 dollars ont été réservés tout particulièrement au programme de secours d'urgence de ces réfugiés, dont le financement se trouve ainsi assuré jusqu'en septembre 1953.

En ce qui concerne les autres régions, le fonds a dépensé 20.000 dollars à Trieste (sous forme d'aliments d'appoint pour les personnes déplacées tuberculeuses, de vêtements et d'améliorations diverses au sanatorium de Prosecco). 1.000 dollars ont été attribués à la fondation Tolstoï en Belgique (pour les réfugiés nécessiteux venus de Changhaï et se trouvant en Belgique). 1.000 dollars ont servi à aider certaines personnes déplacées se trouvant dans une situation critique au Liban (par l'intermédiaire du comité d'aide aux réfugiés de Beyrouth). 1.500 dollars sont allés à un groupe de réfugiés en Turquie, et 11.905 dollars à des personnes déplacées en Allemagne.

Les programmes de secours mis actuellement en oeuvre intéressent l'Autriche et les 30.000 dollars consacrés à ce pays comprennent notamment 6.000 dollars pour l'agrandissement de l'hôpital Thalham, en Haute-Autriche et pour un nouvel examen radioscopique des personnes déplacées se trouvant dans tous les camps de cette région. D'autre part, il est procédé avec les services britanniques en Carinthie à l'aménagement d'un sanatorium pour tuberculeux à Seebach. De plus, 4.000 dollars sont consacrés aux secours à apporter aux Volksdeutsche et aux réfugiés étrangers. Le 60 % des réfugiés des camps de Salzbourg souffrent de mauvaises conditions de logement. 3.000 dollars seront dépensés pour venir en aide aux malades chroniques et pour l'achat de fournitures médicales. Le fonds consacre 3.000 dollars à la fabrication de vêtements qui seront confectionnés par les réfugiés eux-mêmes, ainsi qu'à un projet de remise en valeur des terres de Carinthie qui devront profiter aux nouveaux réfugiés yougoslaves. 3.000 dollars sont actuellement consacrés aux cas les plus urgents de réfugiés infirmes, 5.000 dolars à des soins hospitaliers.

En ce qui concerne l'Italie, 15.000 dollars seront consacrés à aider des réfugiés qui ne vivent pas dans des camps, tandis qu'en Grèce, 10.000 dollars serviront au financement de programmes de secours, enfin 4.000 dollars serviront au programme de secours en Iran et 6.000 dollars iront au profit des réfugiés européens en Syrie, au Liban et en Jordanie.

En ce qui concerne les contributions versées ou promises par les gouvernements au fonds pour le secours aux réfugiés, elles se répartissent comme suit : Royaume-Uni 280.000 dollars, Suisse 69.284 dollars, Australie 56.000 dollars, Pays-Bas 35.000 dollars, Suède 19.492 dollars, Danemark 14.478 dollars, Norvège 14.104 dollars, République fédérale d'Allemagne 13.095 dollars, Grèce 1.000 dollars, Luxembourg 970 dollars.

L'assemblée nationale française a, pour sa part, voté un crédit de 30 millions de francs français, soit 85.715 dollars. Le parlement belge est saisi, lui, d'une proposition du gouvernement tendant à verser au fonds 40.000 dollars.

Au cours des dernières semaines, le haut commissaire a reçu un grand nombre de contributions de sources privées. C'est ainsi qu'un ancien réfugié a versé un dollar. Une personne déportée, 5 couronnes norvégiennes, une Anglaise a renoncé à un jour de vacances au profit du fonds. Une Hollandaise a envoyé 10.000 florins, une maison suisse 10.000 francs suisses. Une autre maison a offert du vaccin antituberculeux pour les réfugiés. La collecte organisée lors du concert donné par des réfugiés au Palais des Nations a laissé plus de 1.500 frs.

LES CONFITURES
GROPPI
contiennent beaucoup de FRUIT et peu de GELEE
R.C. 76686

NOS NOUVELLES DE LA SUISSE

(Serv. part. *Agence Télégraphique Suisse. — N.S.H. — S.P.L. — S.S.O.C. — O.C.S.T. — O.S.E.C. — Sem. Suisse).*

LA SUISSE ET LE MONDE

NOUVEL ACCORD COMMERCIAL AVEC LA GRANDE-BRETAGNE

Les négociations économiques qui ont eu lieu à Londres les deux dernières semaines ont abouti à la conclusion d'un nouvel accord, qui règle pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1953, les échanges commerciaux entre la Suisse et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. L'accord monétaire en vigueur entre les deux pays sera prorogé pour le même laps de temps. Après approbation par les deux gouvernements, des renseignements circonstanciés seront publiés sur les nouveaux arrangements.

LA SUISSE ET SES VOISINS

UN CONSULAT GENERAL D'ALLEMAGNE A GENEVE

Le Conseil fédéral a pris acte de la réouverture d'un consulat général d'Allemagne, à Genève, et a accordé l'exéquatur à M. Gerhard Feine en qualité de consul général de carrière de la République fédérale d'Allemagne en cette ville, avec juridiction sur les cantons de Genève, Vaud et Valais.

ARMEE

LE SUCCESSEUR DU COLONEL DIVISIONNAIRE KUENZY

Le Conseil fédéral a nommé, pour succéder au colonel divisionnaire Kuenzy, nouveau sous-chef d'état-major front, le major EMG Oskar Keller, 1909, de Reinach (AG), jusqu'ici officier instructeur d'artillerie, IIe chef de section et officier instructeur au service de l'état-major général (chef de la section du matériel).

SWISSAIR

LA NOUVELLE DIRECTION DE LA « SWISSAIR »

Lors de l'assemblée générale de la « Swissair » le 30 juin 1952, le président de la direction avait annoncé un changement de l'administration, en ce sens qu'elle serait composée de quatre départements. Après avoir procédé à un regroupement interne, la nouvelle direction se compose comme suit:

Président de la direction : M. Walter Berchtold; département des finances : M. Eugène Groh; département du trafic et de la vente: M. Lucien Ambord; département des opérations: capitaine d'aviation Zimmermann; département de la technique: M. Isidor Lack, ingénieur; secrétaire général : M. Heinz Haas.

M. Lucien Ambord, était jusqu'ici directeur de la Swissair en Grande-Bretagne. Son successeur à Londres sera M. W. Wyler, jusqu'à présent vice-directeur des Wagons-Lits Cook à Buenos Aires.

C.F.F.

LE DOUBLEMENT DE LA VOIE ROMONT — FRIBOURG

Le conseil d'administration des CFF, comme on l'a annoncé brièvement, a approuvé un crédit en vue du doublement de la voie Chénens — Cottens, tronçon de la ligne Romont — Fribourg.

Selon des précisions publiées par la direction générale des CFF, le tronçon Romont — Fribourg était le seul qui fût encore à simple voie dans la grande artère Romanshorn — Zurich — Berne — Lausanne— Genève. Ce sont principalement les trains directs et en premier lieu les « légers » qui pâtissent de l'insuffisance de la simple voie. Leur marche est en effet si tendue que toute réduction de vitesse ou tout arrêt nécessité par un croisement entraîne d'irrémédiables pertes de temps et des dérangements d'horaires dans un vaste rayon. La suppression des parcours encore à simple voie s'impose donc si l'on veut mettre fin aux perturbations du trafic et accroître ainsi la sécurité de l'exploitation. Actuellement, la double voie a dû être posée de Romont à Chénens et de Fribourg à Rosé. Il s'agit maintenant de continuer de Chénens à Cottens, en direction de Fribourg, soit un tronçon de 3.140 mètres. Le projet prévoit également l'extension de la gare de Chénens (quai intermédiaire, voie de dépassant de 642 m., reconstruction du bâtiment aux voyageurs et de la halle aux marchandises en remplacement de constructions vieillottes). Ces derniers travaux, toutefois, ne sont prévus que lors de la réalisation de la dernière étape du doublement de la voie, celle de Cottens à Rosé.

Le crédit approuvé par le conseil d'administration des CFF se montre à 3.190.000 Fr. Les dépenses prévues pour 1953 se montent à 1.900.000 Francs.

TRANSPORTS

« LA SUISSE EN MARCHE VERS L'AUTOROUTE »

La société suisse des routes d'automobiles (S.S.R.A.) qui mène une campagne pour la construction d'autoroutes, étant donné l'augmentation du trafic des véhicules à moteurs en Suisse, a tenu à Berne, une conférence sur « La Suisse en marche vers l'autoroute ». Le président de la SSRA, le conseiller aux Etats Wenk, de Bâle, salua le conseiller fédéral Feldmann et de nombreux membres des Chambres fédérales. Le conseiller d'Etat Winiker, de Lucerne, exposa la question de l'autoroute Lucerne-Ennethorw qui devrait être construite pour une longueur de 4,1 km. avec une largeur de 18 m. M. Winiker exposa les difficultés techniques de la construction de ce tronçon de route et signala les obstacles juridiques qui ne pourraient être supprimés que par une revision de la loi cantonale sur les routes.

M. Casaï, conseiller d'Etat, directeur des travaux publics du canton de Genève, et le conseiller d'Etat Maret, de Lausanne, exposèrent le projet d'autoroute Lausanne—Genève dont la construction est envisagée, notamment en raison du gros afflux des touristes étrangers. Cette autoroute coûterait quelque 60 millions de frs. pour une longueur de 45 km. et coûterait à peu près autant que la réfection de la route existante.

Enfin le conseiller d'Etat Meierhans, de Zurich, exposa le projet de construction d'une autoroute Zurich—Winterthour, qui jusqu'à présent n'a pu être réalisé, car il se heurte principalement à des difficultés juridiques.

DANS LA PRESSE

ANNIVERSAIRE D'UN JOURNAL

Le journal « Der Freisinnige » paraissant à Wetzikon dans l'Oberland zurichois a 100 ans d'existence. Ce journal parut en effet pour la première fois en janvier 1853 à Pfäffikon (Zurich) sous le nom «Allmann», puis s'établit en janvier 1856 à Hinwill et en 1868 à Wetzikon et paraît depuis 1871 sous son nom actuel.

« Freisinnige », en vue de son prochain 100ème anniversaire, a édité un numéro spécial de 104 pages qui est consacré à l'histoire de la presse dans l'Oberland zurichois pendant les 100 dernières années.

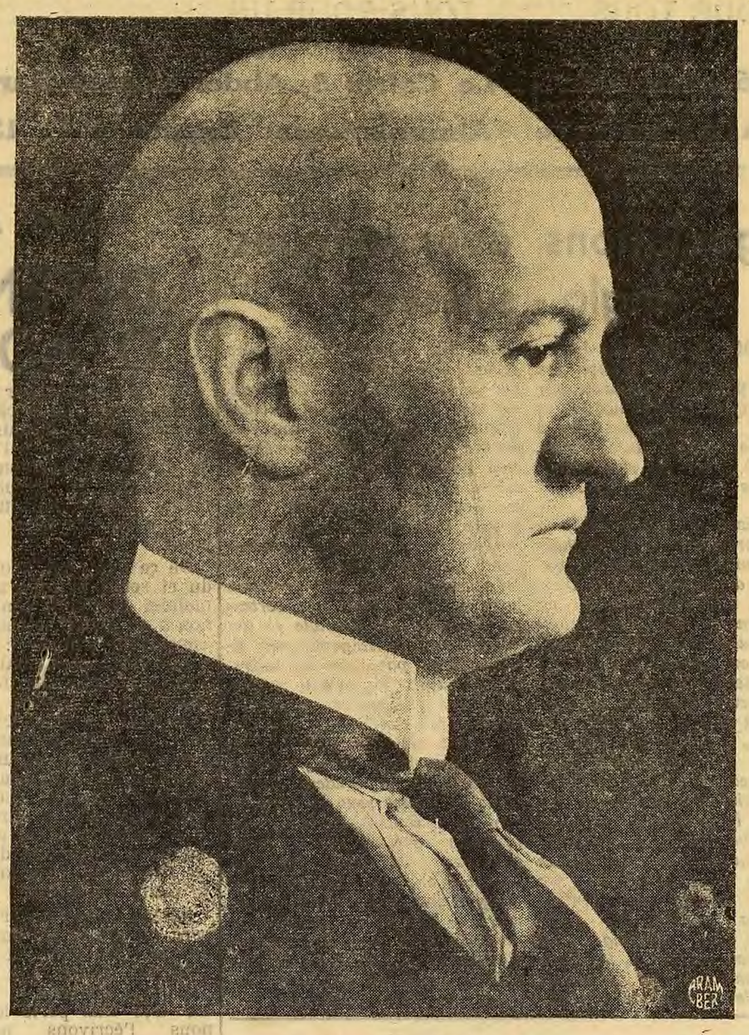

M. PHILIPPE ETTER,
Président de la Confédération pour 1953

Dans nos Cantons

APPENZELL

UN TELEFERIQUE DANS LE PAYS D'APPENZELL

Afin de favoriser le tourisme dans les Rhodes intérieures d'Appenzell l'on étudie depuis un certain temps l'installation de téléfériques. Ces jours un comité d'initiative a été formé pour l'étude et l'adoption des plans d'un téléférique de Wasserauen (gare du chemin de fer) à l'Ebenalp. Un projet analogue est aussi à l'étude de Brülisau au Hohen Kasten.

BALE

FOIRE SUISSE D'ECHANTILLONS

La 37ème Foire Suisse d'Echantillons de Bâle, qui se tiendra du 11 au 21 Avril 1953, réunira de nouveau une offre abondante et variée de produits suisses de haute qualité, au premier rang desquels figurent ceux des industries d'exportation. Chaque printemps, la Foire Suisse donne aux visiteurs l'occasion de prendre un contact direct avec les représentants qualifiés des milieux producteurs suisses, personnellement présents à la manifestation pour y recevoir, dans des stands aménagés à cet effet, les clients et les acheteurs venus de l'étranger.

L'offre, concentrée en 17 groupes d'industrie, dans 14 halles, présente une vision panoramique suggestive de la diversité de la production suisse, dont la note dominante est donnée par les produits spécialisés de haute précision.

POUR LA FUSION DES DEUX BALES

Dans le canton de Bâle-Campagne s'est constitué un «Groupe pour la fusion des grands conseils» qui se propose de discuter tous les problèmes concernant les deux Bâle et d'oeuvrer en faveur de leur fusion. Ce groupe compte environ 30 membres.

BERNE

M. GASPAR WEBER, REDACTEUR EN CHEF DE LA CORRESPONDANCE POLITIQUE SUISSE, N'EST PLUS

M. Gaspar Weber, rédacteur en chef de la Correspondance politique suisse et colonel EMG est mort à Berne. Il s'est affaissé et a succombé à une ambolie alors qu'il assistait à une séance de la commission de presse de la Société suisse des officiers. Né à Netstal, en 1893 le défunt avait étudié à l'Université de Zurich où il conquit le grade de docteur phil. I. Il devint en 1921 rédacteur à la Presse Suisse Moyenne — qui devint par la suite la Correspondance politique suisse. — Quelques années plus tard, il était promu chef de service. Il en était depuis janvier 1950, le rédacteur en chef.

GENEVE

VERS LA RECONSTRUCTION ET LA RENOVATION DU GRAND THEATRE DE GENEVE

Le conseil administratif de la ville de Genève a organisé, une séance d'information à l'intention de la presse où furent présentés les plans de reconstruction partielle et de restauration du grand théâtre, dont tout le côté de la scène et la salle avaient été détruits par l'incendie du 1er mai 1951. M. Thévenaz, conseiller administratif, délégué au service immobilier, rappela que des études avaient déjà été envisagées dès 1949 pour la modernisation de la scène de la Place Neuve et qu'à la suite de l'incendie, de nouveaux problèmes se posèrent qui nécessitèrent de nouvelles et longues études. Des nombreuses solutions soumises à son appréciation, le conseil administratif arrêta son choix sur un projet prévoyant une totale transformation intérieure avec agrandissement de la scène et de la salle, par l'adjonction de nouvelles constructions débordant sur les rues Diday et Bovy-Lysberg. M. Schopfer, architecte, exposa les plans et les maquettes du projet. La surface générale de la scène passe de 372 à 907 mètres carrés, celle de la salle de 221 à 394 mètres et le nombre des places sera porté de 1167 à 1602.

Après que le délégué aux spectacles, M. Noul, eut souligné la nécessité pour Genève d'avoir un théâtre pouvant rivaliser avec les scènes d'autres pays et constaté que la rénovation du grand théâtre posera d'une façon encore plus aiguë le problème des spectacles à Genève, M. Dussoix, conseiller administratif, délégué aux finances, a indiqué que l'opération financière pour cette reconstruction était de l'ordre de 14 millions de francs. Il a rappelé que les compagnies d'assurances, après l'incendie, avaient accepté de verser une somme de 1.800.000 francs. La durée des travaux, après acceptation du projet par le conseil municipal, sera d'environ 3 ans.

LUCERNE

UNE CLOCHE POUR HIROSHIMA

En l'église des Franciscains à Lucerne a eu lieu le baptême de la cloche destinée à la station missionnaire Misara à Hiroshima. Elle porte en inscription en langue japonaise : « La paix soit avec vous ». Cette cloche a pu être fondue grâce à la collecte des enfants de la paroisse Sainte-Marie des Franciscains. La cloche a été remise par le curé de Ste-Marie à un représentant japonais qui séjourne actuellement en Suisse.

SAINT-GALL

CEUX QUI S'EN VONT

Mgr August Zöllig, doyen de la cathédrale, vicaire général et protonotaire est décédé, à St-Gall après une longue maladie. Le défunt prélat était né le 30 août 1873 à Berg (St-Gall), avait été reçu docteur en théologie après des études à Engelberg et Fribourg, et avait exercé une activité d'abord comme professeur et préfet au collège de Schwyz puis comme recteur à l'école professionnelle catholique cantonale de St-Gall.

Il fut nommé curé de Lichtensteig en 1907, curé de Rorschach en 1913 et en 1932 doyen de la cathédrale de St-Gall. Elu évêque en 1938, il renonça à cette dignité et fut nommé alors protonotaire apostolique par le Pape Pie XI. Mgr Zöllig était un prédicateur éminent et a rendu de grands services à l'évêché de St-Gall, en sa qualité de vicaire général et de doyen du chapitre de la cathédrale.

VALAIS

AVALANCHES EN VALAIS

Une grosse avalanche est tombée dans le Val d'Hérens et a envahi la chaussée entre Vex et Hérémence. La route a été momentanément coupée. On travaille au rétablissement de la circulation. De nouvelles avalanches sont descendues dans la vallée de Saas; la route a été coupée.

ZURICH

M. BLOCH LAUREAT DU PRIX NOBEL RENTRE A ZURICH

Le savant Félix Bloch lauréat du prix Nobel de physique avec M. Edward Purcell, est rentré à Zurich après avoir reçu sa distinction à Stockholm.

M. Bloch qui est élève des écoles de Zurich a étudié à l'Ecole polytechnique fédérale, la construction des machines, les mathématiques et la physique. Pendant son séjour à Zurich il a visité ses anciens amis et connaissances et en particulier son ancien maître, M. Paul Scherrer, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale et M. Hans Staub, professeur à l'université de Zurich. M. Bloch qui est établi à Palo Alto en Californie, a l'intention de repartir pour New-York par avion à la fin de la semaine.

LE LIEUTENANT COLONEL KHUN

Le lieutenant-colonel de cavalerie Charles Khun est décédé à Zurich à l'âge de 63 ans. Dans les années 1920 il faisait partie de l'équipe suisse de concours. C'est ainsi qu'en 1920 il gagna le grand prix de la ville de Lucerne en 1921 le Grand prix de Nice, en 1924, le championnat national de saut à Thoune et en 1925, le Prix royal de Stresa. Pendant les années allant de 1926 à 1930, il a gagné des premiers prix de Nice, Bruxelles, Cologne et Aix-la Chapelle. Aux jeux olympiques de 1928 à Amsterdam, il a obtenu la médaille de bronze au parcours de chasse.

FONDATION SCHILLER SUISSE

Parmi les nouveaux livres de cette année, la Fondation Schiller suisse vient de choisir 1065 exemplaires de 17 auteurs pour les offrir comme cadeau de Noël aux membres de la Fondation. Tous ces livres seront signés par l'auteur. Voici la liste des auteurs et des livres distribués :

En langue française : Corinna Bille, « Le grand tourment », Ella Maillart, « La voie cruelle », J.P. Zimmermann, « La chaux d'Abel ».

En langue allemande : Carl J. Burckhardt «Drei Erzählungen», Walter G. Bischof, «Sieben blaue Himmel», Friedrich Dürrenmatt, « Die Stadt », Kurt Guggenheim, « Alles in allem » R.J. Humm, « Der Vogel Greif », Meinrad Inglin, « Ehrenhafter Untergang », Mary Lavater-Sloman, « Lucrezia Borgia und ihr Schatten », Ernst Emil Ronner, « Friedberg », Max Voegeli, «Die wunderbare Lampe ».

En langue italienne : Ugo Frey, «Occhi d'aqua e di sale», Tarcisio Poma, «Il libro delle satire ».

En langue romanche : Gian Girun, « La nona », Meinrad Inglin Andri Peer, « E darcheu s'auzainta », Domenic Planta « La Marella » « Nils Tchespet» publié par R. Vieli.

DU SANG SUR LA ROUTE

Il n'est pas nécessaire d'être ivre pour être dangereux

Depuis quelque temps, on parle beaucoup (et avec une indignation justifiée) de l'ivresse au volant. C'est un état évidemment scandaleux et dangereux, mais il faut bien dire qu'il n'est pas tellement fréquent.

L'ivresse caractérisée est d'autant plus rare au volant que, dans cet état-là, un certain nombre de conducteurs retrouvent juste assez de lucidité pour s'abstenir de conduire; d'autres sont retenus par des tiers (qu'on ne saurait trop louer et remercier); quant aux derniers, ils aboutissent le plus souvent très vite à l'hôpital. Le mieux qu'on puisse souhaiter, c'est qu'ils y arrivent seuls.

Mais l'ébriété n'est pas le seul état dangereux que l'alcool puisse provoquer chez un automobiliste. Le Dr Edouard Christin, qui a étudié de près cette importante question, a fait part de quelques-unes de ses observations.

Pourquoi, nous dit-il, *la loi prévoit-elle qu'un cautionnement ne peut être signé que devant notaire et avec le consentement du conjoint ? C'est bien pour éviter que l'opération ne s'accomplisse immédiatement après un bon repas, entre la poire et le fromage, comme cela se pratiquait autrefois, quitte à le regretter amèrement ensuite.*

En effet, un bon repas, l'absorption d'une faible dose d'alcool, suffisent à créer un état de douce euphorie que chacun connaît bien. Alors — remarque le Dr Christin, — *on se sent copain avec tout le monde, on est plein de confiance et de bonne volonté. A ce degré-là, nous sommes bien loin de l'ivresse, pourtant notre prudence nous abandonne. C'est l'heure des confidences et des projets : tout nous paraît facile. Les réflexes eux-mêmes sont peut-être encore normaux. Mais le sentiment de confiance exagérée qui nous anime suffit à nous rendre imprudent et par conséquent, dangereux. Au moins, faut-il que nous nous en rendions compte.*

Chaque automobiliste devrait veiller à ce que le verre qu'il tient à la main ne soit pas son dernier. Le dernier verre du condamné à mort.

Il est d'ailleurs reconnu que de très faibles consommations d'alcool diminuent déjà les moyens d'un chauffeur. Des tests — cités par le Dr Christin — ont révélé par exemple que deux décis absorbés une heure avant l'expérience ou trois décis bus deux heures auparavant suffisaient à provoquer une nette augmentation des fautes. Des épreuves analogues ont démontré que l'effet de ces mêmes trois décis consommés le soir se faisait encore sentir le lendemain matin.

Ce n'est d'ailleurs ni par hasard, ni par principe seulement, que les postes ou les chemins de fer imposent de très sévères règles d'abstinence à leurs conducteurs de locomotives ou d'autocars.

Laissons de côté le problème de la prise de sang qui est tout au plus un moyen de preuve complémentaire destiné à éclairer le juge, mais qui, en soi, n'empêche pas les accidents et ne rend pas la vie aux victimes. Mieux vaudrait la pratiquer à la sortie des bars et des dancings. En somme un peu à la manière des agents de police suédois, lesquels à la sortie des établissements publics, sévissent avec vigueur contre les automobilistes qui prétendent reprendre leur voiture sans être en pleine possession de tous leurs moyens.

Au surplus, il est d'autres ivresses...

L'illustre Dr Repond, le psychiatre valaisan, dont les travaux font autorité notamment en matière de psychologie de l'automobiliste, faisait remarquer les bouleversements que l'auto a apportés dans la morale sexuelle. Autrefois, les jeunes gens devaient recourir à mille ruses pour s'aimer sans trop se faire remarquer. Les amoureux qui sont les gens les plus discrets qui soient, étaient bien obligés de tenir compte de la proximité de leurs familles, amis et connaissances. Tandis qu'aujourd'hui, on prend son auto, sa moto, son scooter et sa bonne amie et, ni vu ni connu, on s'évade en direction de Cythère.

L'ennui, c'est que les amoureux tiennent beaucoup à ne pas gâcher une seule de leurs précieuses secondes. Ils se passent le bras autour du cou, et se rapprochent tant qu'ils peuvent. Ce sont là les plus innocents des jeux qu'inspire l'amour motorisé. Ils suffisent souvent pourtant à plonger le conducteur dans une sorte d'extase absolument néfaste à la conduite d'un véhicule rapide.

De nombreux accidents (d'auto), n'ont pas d'autres causes.

Claude-Henry FORNEY.

Société suisse de radiodiffusion

Une assemblée extraordinaire des délégués de la Société suisse de radiodiffusion s'est déroulée à Berne, pour se prononcer avant tout sur les nouveaux statuts lesquels sont une conséquence de la nouvelle concession.

M. Fritz Rothen, de Berne, président central de la Société, a relevé dans son allocution que l'article 13 de la nouvelle concession était quelque peu modifié. En effet, l'autorité concédante, en l'occurrence le Conseil fédéral, peut interdire les émissions susceptibles de mettre en péril la sécurité extérieure ou intérieure de la Confédération, ses relations internationales ainsi que l'ordre et la tranquillité publics ou encore les émissions qui peuvent être considérées comme étant de la publicité payées.

La version antérieure avait laissé croire, à tort, que cette disposition pouvait constituer les prémices d'une censure des programmes de radio par le Conseil fédéral. Or, telle n'a jamais été l'intention de ce dernier. Quelques modifications sont encore prévues au texte de la concession, tel qu'il a été approuvé provisoirement par le Conseil fédéral, cela afin d'harmoniser complètement le projet de statuts et la concession. Le fait essentiel est toutefois que la Société de radiodiffusion et les sociétés affiliées conservent leur pleine autonomie en matière de programmes.

Les principes qui ont inspiré la rédaction du nouveau statut furent les suivants : rendre la radio plus démocratique encore, tenir compte de sa structure fédéraliste et réaliser un équilibre raisonnable entre les nécessités et les tâches de la direction centrale, laquelle est responsable, d'une part, et les voeux justifiés des sociétés régionales visant à obtenir la plus large autonomie possible en déterminant clairement les compétences, d'autre part.

La Société suisse de radiodiffusion compte actuellement sept sociétés affiliées auxquelles viendront s'en adjoindre deux, la Société de radio de la Suisse intérieure et la Cumünanza Radio Rumantsch. La Société centrale (SSR) et les sociétés-membres doivent servir l'intérêt public et ne peuvent poursuivre un but commercial. La publicité directe ou indirecte est interdite, comme le précise la concession. Cette interdiction est répétée dans les statuts. Les sociétés affiliées ont l'obligation d'entretenir des relations étroites avec les auditeurs. L'élection des directeurs de studios demeure de la compétence de l'organisme supérieur des sociétés affiliées. Toutefois, à l'avenir, elle sera subordonnée du comité central étant donné que les directeurs de studios jouent un rôle déterminant dans l'activité de la radio suisse.

Les statuts fixent également les dispositions relatives à l'organisation de la société dont l'organisme supérieur est l'assemblée générale qui remplacera l'assemblée des délégués. Le nombre des membres de l'assemblée est élevé de 21 à 87. Les neuf sociétés-membres enverront chacune 6 délégués ce qui leur permettra désormais de mieux pouvoir représenter les diverses régions du pays ainsi que les différents milieux de la population. En outre, chacune des quatre commissions des programmes enverra désormais 4 délégués. Aux 54 délégués des sociétés affiliées et aux 16 délégués des commissions des programmes se joindront les 17 membres du comité central. Ces derniers n'auront pas le droit de vote dans les affaires intéressant leur gestion : approbation du rapport et des comptes annuels et décharge à l'administration. Rien n'est changé, ce faisant, dans les rapports numériques entre les représentants des différentes langues nationales. Les attributions de la future assemblée générale sont plus étendues que celles de l'assemblée des délégués. L'assemblée générale pourra discuter les problèmes généraux intéressant le développement de la radio, les programmes et l'administration de la Société. Elle pourra prendre des décisions sur toutes les questions qui lui seront présentées par l'autorité consédante, l'autorité de surveillance, les organes de la SSR et les sociétés-membres.

L'initiative en matière législative

Il y a un peu plus de deux ans, le Conseil national adoptait un postulat de M. Arthur Schmid, socialiste argovien, préconisant l'introduction dans la constitution du droit d'initiative en matière législative. Prié d'étudier la question, le Conseil fédéral, dans un rapport aux Chambres, fait connaître son opinion.

Après avoir rappelé que ce n'est pas la première fois que le problème de l'initiative législative est posé aux autorités fédérales, et donné quelques précisions sur le fonctionnement de l'initiative constitutionnelle en matière fédérale et de l'initiative législative dans les cantons, le Conseil fédéral relève que le postulat Schmid tend à accorder le droit d'initiative législative au peuple, afin d'accentuer la participation directe de ce dernier à la formation du droit fédéral et il ajoute : « Si l'on voulait introduire ce droit populaire dans le domaine fédéral, les initiatives législatives ne pourraient, cela va de soi, être recevables qu'aux conditions suivantes : Il faudrait d'abord qu'elles soient conformes à la constitution fédérale, ce contrôle de la constitutionnalité du contenu des initiatives étant en effet indispensable non seulement pour assurer la répartition des attributions entre la Confédération et les cantons, mais aussi du point de vue de la protection des droits du citoyen.

En outre, l'abrogation ou la modification de lois ou d'arrêtés fédéraux de portée générale ne pourrait être demandée par voie d'initiative qu'après un certain délai dès leur entrée en vigueur (on a proposé trois ans par ex.), une telle disposition étant nécessaire dans l'intérêt de la stabilité et de la sécurité du droit. Enfin, les initiatives législatives devraient respecter les prescriptions légales en matière de délais et de procédure. On ne pourrait évidemment pas introduire l'initiative législative sans régler soigneusement toutes ces questions, quand bien même il serait peut-être très difficile de trouver la bonne solution, surtout en ce qui concerne le contrôle de la constitutionnalité et du contenu des initiatives ».

« En résumé, nous reconnaissons, conclut le Conseil fédéral, que l'initiative populaire en matière législative fédérale peut présenter théoriquement des avantages d'ordre plutôt idéaliste et sentimental. Elle serait en effet le couronnement logique de notre organisation démocratique. Elle permettrait aux courants d'opinion et aux aspirations populaires de se faire valoir effectivement, même dans le cas où les deux chambres n'arriveraient pas à un accord; elle constituerait, à côté du referendum facultatif, un exutoire au mécontentement toujours possible du peuple. Mais à ces avantages correspondent des inconvénients pratiques sérieux. L'initiative législative pourrait avoir pour effet de modifier la structure décentralisée du pays, en rompant l'équilibre entre les deux chambres au détriment du Conseil des Etats et de la souveraineté cantonale, et de favoriser l'introduction dans la législation de dispositions défectueuses. Ces inconvénients l'emportent sur les avantages de l'institution, et c'est pourquoi, comme notre porte-parole l'a déjà déclaré dans son exposé du 4 octobre 1950 devant le Conseil national, nous ne pouvons pas vous recommander aujourd'hui de donner suite au présent postulat ».

Journal Suisse d'Egypte et du Proche-Orient
Dir. resp.: M. Maurice Fiechter

Winterthur Accidents

Société Suisse d'Assurance contre les Accidents à Winterthur

Entreprise d'Assurances privée régie par la Loi No. 156 de 1950.
Enregistrée sub No. 17, Arrêté Ministériel No. 84 de 1952, daté 10 Septembre 1952.

Notre but:

Eviter à nos assurés les conséquences matérielles des coups du sort auxquels ils sont exposés chaque jour...

Notre expérience:

Plus de 75 ans au service de nos assurés.

REINHART & Co.
Agents Généraux pour l'Egypte

ALEXANDRIE
6, Rue Adib
R.C. Alex. No. 483.

LE CAIRE
41, Sh. Chérif Pacha
R.C. Le Caire No. 10332.

Dans nos SOCIÉTÉS du CAIRE et d'ALEXANDRIE

SERVICES DIVINS

EGLISE PROTESTANTE D'ALEXANDRIE
15, rue de la Poste

MERCREDI 31 DEC. 1952
à 6 h. 30 p.m.
Culte bilingue de fin d'année avec productions musicales. On rappelera le souvenir des disparus

DIMANCHE 4 JANVIER 1953
Exceptionnellement le culte allemand présidé par Monsieur le Pasteur Hoepfner du Caire, aura lieu à 5 heures de l'après-midi.

RECEPTIONS
Le Pasteur reçoit tous les jours au bureau de l'Eglise entre 10 h. a.m. et midi (mercredi et samedi exceptés) ou au Presbytère sur rendez-vous. Tél. au bureau No. 24249.

DOMICILE DU PASTEUR CH. DUBOIS
Presbytère de Camp-de-César, 29, Rue Bolbitine — Tél. 70650

EGLISE EVANGELIQUE DU CAIRE
39 Avenue Fouad Ier

MERCREDI 31 DEC. 1952
5 h. p.m. Culte de fin d'année : « POUR CEUX QUI SONT FATIGUES ».

DIMANCHE 4 JANVIER 1953
10 h. Ecole du Dimanche
11 h. Culte: « DEVANT L'ENIGME DE L'AVENIR ».

LAURIERS

Nous apprenons avec un vif plaisir que

M. FREDERIC GRUNBERG

fils de M. C. Grunberg, fondé de pouvoirs de la National Bank of Egypt à Alexandrie, et beau-fils de nos compatriotes M. et Mme Georges Dumont, vient d'obtenir, à la Faculté de Montpellier, avec mention « très honorable » son diplôme de doctorat en Médecine.

Nos plus sincères félicitations au jeune et nouveau médecin et à Madame, ainsi qu'à ses parents et beaux parents.

FOOTBALL INTERNATIONAL

L'ITALIE DEUX FOIS VICTORIEUSE CONTRE LA SUISSE

Dimanche, à Palerme, l'Italie « A » battait la Suisse « A » par 2 - 0 (Pandolfini, pénalty, 3ème, et Frignani 71ème). A Belinzone, l'Italie « B » battait la Suisse « B » par 5 - 0 (buts marqués par Cervellati, Bacci, Galli, Burini et Cervellati).

QUE VOIR CE SOIR ?

Cinémas à Alexandrie

ALHAMBRA — Tél. 29054 — « Romanticismo » (Amedeo Nazzari, Tamara Lees).

AMOR — Tél. 27693 — « Don't bother to knock » (Richard Widmark, Marilyn Monroe).

FOUAD — Tél. 25832 — « Sous le Ciel de Paris » (Bernard Blier, Sylvie).

METRO — Tél. 22850/22859 — «Lovely to look at » (Kathryn Grayson, Red Skelton).

RADIO — Tél. 30282 — «Against all Flags » (Errol Flynn, Maureen O'Hara). (2e semaine).

RIALTO — Tél. 24694 — « Sons of the Musketeers » (Cornel Wilde, Maureen O'Hara).

RIO — Tél. 29036 — « I Tre Corsari » (Marc Lawrence, Ettore Manni).

ROYAL — Tél. 26329 — « Has anybody seen my girl » (Piper Laurie, Rock Hudson).

STRAND — Tél. 22322 — « The greatest show on earth » (James Stewart, Betty Hutton). 2e semaine).

Théâtre

MOHAMED ALY — Tél. 25106 - « Ballets de l'Amérique latine » A partir du 2 Janvier, reprise des représentations de la troupe française de comédies Janine Crispin — Paul Amiot.

A ALEXANDRIE

CONSULAT DE SUISSE
Alexandrie

A l'occasion du Jour de l'An
Le Consul de Suisse et Mme. Charles E. ROSSET
auront le plaisir de recevoir au Consulat, 59, Bld. Sultan Hussein, entre 11 h. et 13 h., leurs compatriotes résidant ou de passage à Alexandrie.

SOCIETE SUISSE D'ALEXANDRIE

REVEILLON de la St. Sylvestre

Le Comité a le plaisir d'inviter les Membres de la S.S.A. et leurs amis au Réveillon de la St. Sylvestre qui aura lieu au Cercle mercredi 31 crt. Le dîner sera servi dès 9 h. 15 p.m.

ORCHESTRE DE DANSE — COTILLONS — SURPRISES

On est prié de s'inscrire auprès de M. R. LAMON c/o Herrling et Cie. — Tél. 22340, au plus tard jusqu'à lundi 29 décembre à 12 heures. Les frais de la soirée seront repartis entre les participants.
« Tenue en costume foncé. »

Tous les Suisses d'Alexandrie et leurs enfants sont cordialement invités

Samedi 3 Janvier 1953 à 16 h. 30 précises
AU CERCLE
à une séance cinématographique
Au programme :
I.
« HAPPY JOURNEY »
Film sur la vie des fellahs d'Egypte, présenté par le R.P. Henry Ayrout.
II.
« JAHRESZEITEN AM GORNERGRAT ».
Documentaire suisse en couleurs.

Un article de GOTTLIEB DUTTWEILER

SEPT ANNEES DE "PAIX". Que nous réserve la huitième ?

(Suite de la page 1)

Les comptes réglés avec Hitler ne l'ont été qu'à moitié puisqu'ils le furent au bénéfice du communisme. Il aurait fallu terminer le travail entrepris. On reconnaît aujourd'hui qu'un dictateur reste un dictateur, qu'il soit brun ou rouge et que seule l'élimination de toutes les dictatures nous aurait finalement donné une paix mondiale complète et définitive.

Cependant, une réflexion plus profonde nous amène à reconnaître que la décision finale ne peut pas être provoquée par les armes, elle doit être obtenue dans le **domaine spirituel.**

Si nous nous en tenons à l'histoire, et pour autant que l'étude du passé puisse nous donner la clef de l'avenir, nous devons compter avec une guerre idéologique qui s'étendra sur des dizaines d'années et qui verra alterner les armes et la guerre diplomatique. Clausewitz a raison aujourd'hui encore, qui disait que « la guerre est la continuation de la politique avec d'autres moyens ». On ne recourra aux armes que si la diplomatie, la guerre froide et autres méthodes ne réussissent pas à atteindre le but visé.

La diplomatie russe travaille lentement mais, malheureusement, avec des méthodes parfaitement adaptées au but à atteindre. L'évolution de la situation sera donc très lente.

A l'arrière, chacun augmentera sa force militaire mais la guerre diplomatique occupera l'avant-scène. Nous savons par expérience que cet état de choses bloque la plus grande partie de la main-d'oeuvre, et spécialement le potentiel industriel, pour des buts improductifs. La haute conjoncture économique durera aussi longtemps que la guerre diplomatique. Ceci vaut particulièrement pour notre pays dont le 85 % environ travaille productivement et qui peut utiliser à des fins productives également ses recettes fiscales. Comparativement aux autres, nos impôts ne seront pas très élevés, le pouvoir d'achat augmentera et, avec lui, la haute conjoncture.

La plus importante menace de guerre totale réside dans l'évolution interne du bloc des Etats communistes et cette évolution dépend, elle, en bonne partie, de la longévité, c'est-à-dire de la durée du gouvernement de Staline. Si le bloc de l'Est était menacé de dissolution, le danger de guerre augmenterait, la guerre étant alors envisagée pour sauver le bloc communiste. Le danger d'une guerre préventive des puissances occidentales ne deviendrait réel que si la diplomatie soviétique enregistrait de nombreux succès dans le Proche et l'Extrême Orient, en Afrique et en Amérique du Sud. La nervosité risquerait d'atteindre un tel degré dans le vieux monde et aux Etats-Unis qu'on préférerait recourir à la guerre plutôt que d'attendre une invasion lente mais certaine.

Le chemin du retour à l'état normal sera très long car même la science est aujourd'hui, en grande partie, occupée à des recherches pour et non contre la destruction.

L'homme et le droit qu'il possède de conduire une vie digne et individuelle finiront par obtenir la victoire sur tous les systèmes tendant à oppresser la nature humaine et son besoin de liberté. Cette victoire est certaine.

Me résumant, je dirai qu'à mon avis la Suisse continuera à vivre des années de conjoncture et de haute conjoncture, confortablement installée qu'elle est sur un tonneau de poudre.

Sommes-nous tous conscients de la gratitude que nous devrions éprouver à avoir pu traverser une nouvelle année dans la liberté, l'indépendance et la paix ? Sommes - nous tous conscients des raisons profondes que nous avons de prier afin que cette grâce nous soit accordée en 1953 aussi ?

En Haute-Egypte
(Louxor et Assouan)
du 2 au 7 janv. 1953

Cette excursion est organisée pour un groupe de nurses. Qui voudrait se joindre à elles, obtiendra tous renseignements utiles auprès du Pasteur Ch. DuBois, 15, Rue de la Poste, Alexandrie.

PARU :

FERNAND LEPRETTE

"LA ROSE ROUGE"
Cahier pour une Amie morte

aux Editions Studer — Genève

Tirage limité sur papier Libris avec illustrations de CONSTANTINOVSKI

Ce petit ouvrage de 150 pages ne contient que des souvenirs et des réflexions d'un caractère assez personnel se rapportant à une longue amitié. Nous le croyons cependant susceptible de toucher ceux qui ont connu l'animateur des « Amis de la Culture Française en Egypte », Morik BRIN, ainsi que sa fidèle campagne, dont nous déplorons la double mort prématurée. Ce cahier intéressera peut-être aussi d'autres lecteurs.

Edité avec soin par un ami commun, M. J. R. Fiechter également bien connu en Egypte, il se présente comme une réussite.

Ceux que cet ouvrage intéresserait, peuvent prendre part à la souscription qui a été ouverte auprès de M. Maamoun Ghoneim, 2, Rue Cotta, Choubrah, Le Caire, au prix de P.T. 60 l'exemplaire.

DECLARATION D'AMOUR

Sous la plume de M. Daniel-Rops, grave historien du christianisme, on s'étonnerait un peu de lire une déclaration d'amour, si l'objet n'en était la reine d'Egypte Néfertiti, qui vécut il y a trente trois siècles et donna six filles à son mari, le pharaon révolutionnaire Akh-en-Aton. De Néfertiti, il écrit, en effet: « Cette reine, dont le buste, aux vitrines des musées, éveille en nous on ne sait quelle attention plus tendre que celle de l'admiration artistique, et qu'on désirerait connaître comme une femme de chair et de sang... »

Si de Néfertiti nous avons conservé de nombreuses images, à la vérité saisissantes et même troublantes, c'est à Akh-en-Aton que nous le devons. Car non content d'instaurer un culte, très spirituel, du Soleil, et d'épurer le panthéon égyptien, Akh-en-Aton bouleversa l'esthétique traditionnelle, ouvrit les temples à la lumière du jour et voulut que les imagiers se fissent réalistes.

Dans un ouvrage raffiné, où l'illustration recueillie par Mme Madeleine Charmet-Ochsé a été merveilleusement reproduite, M. Daniel-Rops évoque, avec émotion, l'histoire de ce roi-poète dont la vie fut brève et l'oeuvre éphémère. Il semble bien que le monothéisme d'Akh-en-Aton ait rejoint le monothéisme hébreu, ou qu'il y ait eu imprégnation réciproque. Le livre nous incline aux plus hautes rêveries.

(Le Roi ivre de Dieu: Editions F.X. Le Roux).

AU CAIRE

LEGATION DE SUISSE
LE CAIRE

A L'OCCASION DU 1er JANVIER
Le Ministre de Suisse et Mme B. de FISCHER
auront le plaisir de recevoir leurs compatriotes, résidant ou de passage au Caire, à l'hôtel de la Légation, Rue Abdel Khalek Saroit Pacha, 10 entre 11 h. et 13 h.

CERCLE SUISSE DU CAIRE

Tous les Suisses et leurs amis sont cordialement invités à passer

LA SOIREE DE LA ST. SYLVESTRE
dans la Salle des Fêtes du Cercle Suisse à Embabéh

Dès 21 h. dîner de Fête avec orchestre de danse. A minuit surprise. — Cotillons. — Attractions. — Jeux inédits.

MENU

P.T. 60 par personne

Petites Bouchées à la Dieppoise.

Jeune Dinde aux Marrons

Céleri à la Moëlle

Salade Panachée
Pudding Flambé

Café

(Fleurs)

N.B.: Réservez vos tables jusqu'au 29.12.52 à 19 h. auprès du Cercle Suisse du Caire 56785.

DIMANCHE 4 JANVIER 1953

MENU

Tarte au Fromage

Langue de Charolais Fumée au Madère
Pommes Mousseline
Epinards en Branches
Salade Tessinoise

Bavaroise aux Fruits

Les réservations sont acceptées jusqu'à la veille seulement.
Tél. 56785

UNION DES DAMES SUISSES DU CAIRE

Le Comité tient à remercier très sincrement tous les membres de l'U.D.S. pour leurs collaborations et donations nombreuses qui ont contribué au beau succès de la Fête de Noël à ses Protégés.

Réunions bi-mensuelles du mois de Janvier 1953:

Mardi le 6 et Mardi le 20 Janvier à l'Hôtel Windsor, dès 4 h. p.m.

Une participation nombreuse y est spécialement recommandée afin de pouvoir presenter un programme d'activité pour l'année 1953.

NOEL AU CERCLE SUISSE DU CAIRE

C'est déjà la troisième année que le Cercle Suisse prête son local au Noël de l'Ecole Suisse, et assume par son comité, et ses commissaires, l'organisation de cette fête, avec la collaboration de l'Ecole. Initiative heureuse et dont il faut féliciter auteurs et réalisateurs. C'est à Ferdi Morel qu'on doit l'heureuse mise en valeur du jeu de quilles. La salle est spacieuse. Chacun y trouve place et peut surveiller d'un oeil aussi fier qu'attendri les évolutions de son ou de ses rejetons.

Ce jour là la salle communique avec la scène. Il se fait entre elles l'échange des sentiments les plus humains. Un même courant de vie circule entre générations. Alors que les acteurs du jeu se sentent sûrement grandis par l'importance de leur rôle, leurs parents en sont tout rajeunis. Cela est déjà quelque chose de solide et de réconfortant.

C'est le pasteur Ecuyer qui ouvre le jeu par une courte allocution. Représentant de la permanence religieuse, il n'a pas de peine à montrer que ce qui se repète, année après année, n'a pas moins de valeur, et qu'une année sans Noël, ce serait comme un jour où le soleil ne se lèverait pas... Puis rideau.

Un groupe de garçonnets bien campés récitent la saynette, pendant que le reste du peuple enfantin bien groupé va servir de toile de fond à l'action d'acteurs improvisés.

Le débat qui se joue dans ce petit mystère, entrecoupé de chants, est des plus humains. Il s'agit de savoir qui de la fière tulipe, du hautain dahlia ou de l'orgueilleux tournesol aura l'honneur d'être présenté le premier à la Vierge et de voir d'abord l'Enfant Jésus. Chacun y va de ses mérites et prête un masque enfantin à l'orgueil, la vanité ou la prétention. Mais comme il y a une justice, ce sera quelqu'un d'autre, la pâle et modeste Rose de Noël qui aura ce privilège... parce qu'elle ne l'a pas demandé.

On voit donc que si M. Ecuyer s'est gardé de le faire, nous avons eu notre sermon. Mais c'était pas la voix de ceux que Jésus à célébrés comme étant les plus proches de lui. Privilège de l'Enfance... On entendrait bien d'autres vérités si une voix enfantine nous les disait !

Mais il faut passer du ciel à la terre. Le Noël de la religion a aussi sa mythologie. Le choeur entier entonne maintenant l'apostrophe magique et incantatoire « Père Noël, Père Noël, descend du ciel ».

L'extraordinaire c'est qu'il vient le Père Noël ! Il doit être fort bien renseigné et diriger une agence de presse, qui laisse loin derrière elle toutes les meilleures agences de ce monde.

Il arrive courbé, chenu, dans son antique tenue. Robe brune à capuchon bâton et une barbe... je ne vous dis que ça. Et puis, il est courbé sur un grand sac à miracle... il a même un suffragi pour lui porter une grosse corbeille.

Le moyen de ne pas l'accueillir gentiment... Les bonjours polis, les salutations respectueuses se multiplient. On l'aide, le vieil homme, chacun lui fait place. Mais le plus joli, c'est de voir sur la scène tant d'yeux fervents et intéressés, pour qui le mystère se fait vraiment réalité et pour lesquels l'attente anxieuse sera récompensée.

Alors vient le grand moment... la distribution des cadeaux, des pains d'épices et de l'Almanach Pestalozzi représenté symboliquement par un bon fort bien calligraphié. Ensuite on récite les poésies. Car le père Noël, chose admirable aime la diction qui doit tout son art à l'ingénuité du récitant plutôt qu'à son expérience.

Et voilà, c'est fini. Brouhaha de départs... disparition mystérieuse du père Noël. Par où a-t-il passé ? Evidemment il continue sa route, le cher vieil homme, vers d'autres cieux, vers d'autres visages anxieux et fervents.

Il faut remercier de ce spectacle les enfants qui y ont pris part et la metteuse en scène, qui en l'occurrence s'était faite pianiste. On a envoyé des pensées de grande symapthie à Mme Barsanti, retenue par de tristes circonstances.

...Mais il n'y avait pas que les enfants sur la scène. Dans la salle gazouillait, avec l'incongruité du très jeune âge, un choeur de tout petits. Un Ministre transformé en père rayonnant y circulait avec fierté, portant une toute neuve petite Isabelle.

Ainsi la parabole ne fut pas que sur la scène. Et ceux pour qui l'Evangile existe, se répétaient peut-être l'étrange et grande parole: « Si vous ne devenez pas semblables à l'un de ces tout petits, vous n'entrerez pas dans le Royaume des Cieux ».

A.J. PATRY

RAYMOND
DE LA MAISON
GEORGES - Coiffure
26, Rue Kasr El Nil - LE CAIRE
présente à son honorable clientèle, ses meilleurs souhaits pour l'année 1953

ENTREPRISE GENERALE DE MATERIEL ELECTRIQUE ET MECANIQUE
SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE
(EN FORMATION)
BUREAU ET ATELIERS ELECTRO-TECHNIQUES
MATERIEL ELECTRIQUE
FOURNITURES et INSTALLATIONS
Lampes et Plafonniers Fluorescents
Réfrigérateurs — Moteurs — Aspirateurs
Ventilateurs — Chauffe - Bains
Appareils Electro - Ménagers
Fils et Cables Armés et Isolés
Tous genres de Matériel Electrique Etc...
ALEXANDRIE
3 - 5 Place Ismail
Tél. 32920 32929
LE CAIRE
6, Rue Tewfick

il ritrovo
(Cinéma Royal)
La rôtisserie de luxe
Le meilleur établissement pour fêter la nouvelle année
Réservation Tél.: 22255

HOME INTERNATIONAL DES AMIES DE LA JEUNE FILLE
Rue Sultan Abd-el-Aziz,
Mazarita — ALEXANDRIE
Bureau de Placements ouvert tous les jours de 10-12 a.m. sauf le Jeudi et le Dimanche
PENSION POUR JEUNES FILLES
PRIX: P.T. 20 à 50 par jour suivant la chambre
Proximité de la mer Tél. 28056, En Ville.

W. ESCHER
Branche Produits Pharmaceutiques
15, RUE TOUSSOUN PACHA, ALEXANDRIE
6, RUE EL BATAL AHMED ABDEL AZIZ, LE CAIRE
Magasin de vente à Alexandrie:
4, RUE MARIETTE PACHA.

SOCIETE DES AUTOBUS DU NORD (S.A.E.)
Reg. Comm. 30139
Transports de marchandises générales par camions à plateforme et produits pétroliers par camions citernes
Atelier complet pour construction de CARROSSERIES et CHASSIS pour AUTOBUS, CAMIONS, etc.
ALEXANDRIE:
Direction Générale
Téléphone: 71436
Branches Transports
Téléphones:
28731-2, 21227, 28930
KOUBBEH:
LE CAIRE
Téléphone : 77783 - 4
AZHAR:
LE CAIRE
Téléphone: 77783-4 - 79094
SUEZ:
Téléphone: 211
PORT-SAID:
Téléphone: 484
ISMAILIA:
Téléphone: 348

Uruguay, "petite Suisse" de l'Amérique

L'Uruguay — traduisez : rivière des fleurs — a une superficie de 187.000 kilomètres carrés, soit à peu près quatre fois et demie plus grande que la Suisse. Sa population est actuellement de 2.400.000 habitants environ. La capitale dont l'étendue égale celle de Paris compte plus de 800.000 âmes.

Montevideo est une ville magnifique, dotée de plages immenses et de vastes parcs ombragés et fleuris. Le plus remarquable est le parc Roosevelt. Le port est moderne et les plus grands paquebots y font relâche. Il fut le dernier refuge du croiseur allemand « Admiral Graf-Spree » qui se saborda le 17 décembre 1939.

Après une rapide randonnée en auto à travers la ville jusqu'à l'aéroport de Carrasco, j'eus le plaisir d'être reçu à la légation suisse par un Genevois — ou plutôt un authentique Carougeois — M. Emile Fontanel, notre chargé d'affaires en Uruguay, poste qu'il occupe depuis 1950 après avoir été à Washington, Londres, Budapest, Madrid, Changhaï et Barcelone.

La colonie suisse de Montevideo réunit actuellement 433 membres, fréquentant régulièrement deux clubs : « le Suizo » et le « Ticinese ».

La première colonie helvétique fut fondée il y aura bientôt cent ans, à 130 km. à l'ouest de Montevideo et à quelques lieues de l'océan.

« Colonia Suiza » est aujourd'hui une ville prospère. Sur une des places principales on peut voir un fort beau monument offert par la Confédération à l'occasion du 75ème anniversaire de la colonie, symbolisant « l'Effort » des pionniers de 1862. Sur le socle de marbre, à côté de l'écusson fédéral, se détache une inscription en lettres de bronze. « A los Fundadores de Colonia Suiza 1862-1937 ».

Le 26 mai 1894, la colonie reçut le titre officiel de « pueblo » pour passer bientôt au grade de grande ville. De nos jours, les descendants des premiers colons vivent presque tous dans une relative abondance et beaucoup d'entre eux sont très riches.

Le plus luxueux cinéma de la ville porte au fronton de sa majestueuse façade le nom de « Cine Helvetica ». Les hôtels et restaurants ont de leur côté des enseignes bien de « chez nous ».

A Montevideo, pour revenir à la capitale du plus petit des Etats souverains de l'Amérique du Sud, la plus parfaite amitié règne entre tous les membres de la colonie. Les dames se réunissent le premier vendredi de chaque mois pour « papoter » entre elles.

Il est une question qu'il me tardait de poser à notre chargé d'affaires :

— Les Suisses ont-ils encore la possibilité de tenter fortune en Uruguay ?

— La situation se présente de la façon suivante, me répond M. Fontanel. Tout d'abord, le coût de la vie est actuellement très élevé. Les salaires ordinairement payés ne permettraient pas à des personnes habituées à notre standard de vie de subsister dans ce pays. Il faut disposer d'un capital de 45.000 à 50.000 francs suisses pour obtenir un bien-fonds agricole de moyenne grandeur. Les personnes désireuses d'émigrer doivent se rendre sur place à leurs propres risques sans s'attendre à trouver immédiatement un emploi qui leur convienne. Pour les professions libérales, c'est aller au-devant d'un échec, car l'enseignement est gratuit en Uruguay, même à l'Université; aussi y a-t-il pléthore d'intellectuels. Le tourisme est en plein développement; il existe de bonnes possibilités pour les employés d'hôtels capables. Les jeunes filles n'ayant pas 21 ans ne sont pas autorisées à travailler en Uruguay si elles ne sont pas accompagnées de leurs parents. Les Suisses, conclut M. Fontanel, se sentent en général fort à l'aise dans ce pays. Ils s'habituent fort bien au climat que l'on peut considérer comme salubre.

Avant de quitter la calle Cerrito 440, je ne peux m'empêcher de constater l'état vraiment « miteux » des locaux. Comment peut-on appeler ça « légation suisse » ?

— Vous n'êtes pas le premier à vous rendre compte de l'état lamentable de nos « six pièces » me dit notre représentant, mais nous ne ferons plus longtemps figure de parents pauvres, car nous allons nous installer prochainement dans un magnifique building à l'avenida Agracida, propriété d'un consortium suisse.

Très aimablement, M. Emile Fontanel me conduit en auto devant son « futur palais » et, après un tour de ville complet, nous allons rendre visite au célèbre sculpteur uruguayen-tessinois José Belloni. La villa qu'il habite et où il nous reçoit n'est autre qu'un incomparable musée. A la place d'honneur figure un modèle réduit de « La Carreta » le plus beau monument érigé au Prado, une des plus grandes places de la capitale. Il est également l'auteur d'un fier Guillaume Tell, don du gouvernement uruguayen, que l'on peut admirer dans l'un des nombreux parcs où les massifs de fleurs voisinent avec les orangers et les citroniers.

Eugène TROLLUX.

A BATONS ROMPUS

LE REGNE DU FORMIDABLE

Dernièrement, un mari, craignant les conséquences conjugales et autres, d'une rentrée tardive simula, pour se tirer d'affaire, une agression. Il se blessa volontairement et téléphona à la police. Celle-ci alerta au milieu de la nuit, ses agents. Les recherches débutèrent. On arrêta les automobilistes, on contrôla les routes et pendant ce temps on continuait d'interroger la soi-disante victime. Le monsieur pénaud avoua la supercherie. Il n'avait nulle intention de vouloir déclencher tout l'appareil policier. Il avait simplement désiré trouver un motif afin d'excuser une rentrée indue... Les histoires d'agression sont courantes aujourd'hui. Depuis que des bandits attaquent nos arsenaux, dévalisent et tuent les banquiers ou mettent en branle, par leur fuite, la police et l'armée, des émules surgissent, tenant pendant quelques heures la vedette.

Une agression explique bien des choses.

Ce même mal s'empare des gosses. On connaît l'histoire de ce jeune garçon, blessé dans une escapade, qui raconta qu'un louche individu l'avait attaqué et frappé à coups de couteaux. Toute la police se mit sur pied. On effectua des battues, on fouilla les bois, surveilla les routes pour aboutir à une confession dans les larmes et le repentir.

Il y a parfois des mensonges qui coûtent.

Cet employé pour expliquer une fugue, un faux-pas, imagina un vol. Il perdit sa place. Le fait est assez courant comme celui de la jeune fille prétendant être la victime d'un satyre ou de l'automobiliste trop entreprenant.

Il faut se méfier des histoires. L'imagination, la folle du logis fait passablement parler d'elle ces temps. Partout on voit les gens signalés par la police, partout, on rencontre des messieurs chapeaux sur les yeux, qui vous demandent du feu.

Certes, la moralité des temps actuels n'est nullement rassurante, mais n'exagérons rien, gardons notre sang-froid.

Je crois justement que le mal de notre débordante imagination vient de l'exagération, de notre manie d'user du superlatif. Tout est grand, magnifique, superbe, gigantesque, émouvant, extraordinaire, colossal, grandiose, inexprimable, immense, incommensurable, monumental, cyclopéen. Les réussites sont sans égales, les matches formidables, les descentes fantastiques, les courses phénoménales, etc. Les émissions radiophoniques portent une part de responsabilité dans cette folie de l'exagération. Suivez un reportage; que de hurlements, d'interjections ampoulées, d'exclamations inutiles de la part du speaker. On le comprend. Le public juge ses capacités selon les transes qui l'agitent, et qu'il communique pendant la manifestation. Or comme les bonnes places se gardent craignons de déplaire au public, d'être traité de mou et d'incapable parce qu'on oublie... d'exagérer.

Ouvrons un journal. Les titres attirent les yeux des lecteurs par des mots ronflants : Un trésor fabuleux se cache dans l'antre sinistre, un incendie monstre détruit une... étable, inondation catastrophique causée par un torrent, séance tumultueuse, ovation indescriptible, que sais-je encore.

Ne nous étonnons pas que ces mots tournent la tête des gens et qu'on trouve quasi naturel, d'alarmer une dizaine d'agents afin d'éviter de se faire gronder par sa femme ou par son père.

Ce mal vient aussi de la méfiance. Un chef d'usine disait à son employé : « Notre confiance, c'est le contrôle ». Il exprimait ce que pense la généralité des hommes aux responsabilités. Autrefois on ne signait pas d'acte, une parole suffisait. Aujourd'hui, il faut des écrits dument attestés sans quoi tout est contesté. La parole de l'homme a perdu de sa valeur, et l'on se méfie de ses semblables. On pèse les marchandises achetées, on vérifie minutieusement le travail du maître d'état. On tient un inventaire sévère de ses biens. Tout cela est normal, mais tout cela provient du sentiment de méfiance qui est en nous. Ainsi nous sommes obligés de travestir la vérité, d'inventer des agressions car si l'on racontait exactement ce qui s'est passé, on risquerait de ne pas être cru. Ces constatations ne nous honorent pas. Mais ne les ignorons pas et sachons que celui qui monte un bateau, alarme induement la police, les pompiers ou les autorités n'est pas entièrement responsable. Il subit l'influence du milieu, les conséquences de la négation des valeurs morales, de l'irrespect qui pousse comme les mauvaises herbes.

Mais pourquoi cette méfiance ? C'est bien simple. Parce que nous sommes souvent trompés ou que nous trompons souvent. Voilà, si la confiance régnait on ne songerait pas à ameuter la police. Tout est affaire de confiance. Or cette vertu est en train de filer pour ne plus revenir.

H. LANDRY.

QUESTIONS et REPONSES

Sauvegarde des secrets militaires

A une petite question du conseiller national Jaeckle, de Zurich, sur un reportage paru dans une revue illustrée allemande sous le titre « Die Schweiz macht sich atomsicher », le Conseil fédéral répond notamment que:

Dans le courant du mois d'août dernier, deux reporters allemands ont demandé à la direction des travaux de construction de l'usine de Gondo de pouvoir pénétrer sur le chantier pour prendre des photographies. La dite direction permit aux deux reporters de faire une courte visite des lieux en compagnie d'un représentant de l'entreprise, mais on ne leur a volontairement montré que ce que chacun peut voir de l'usine électrique, même de l'extérieur du chantier. C'est ainsi que les photographies publiées dans la revue incriminée ne reproduisent aucun détail technique important et offrent des images beaucoup moins intéressantes que celles que l'on trouve, accompagnées de descriptions très détaillées des usines électriques, dans les revues techniques que chacun peut consulter à son gré.

Le reportage sensationnel paru dans la revue badoise «Illustrierte Woche» ne viole aucune prescription militaire, puisqu'il ne s'agit pas de photographies interdites au sens de la législation sur la protection des ouvrages militaires.

Comme la direction des travaux de l'usine a laissé pénétrer sur le chantier les reporters, accompagnés d'un surveillant, ce qui d'ailleurs était son droit, il ne peut pas être question d'une infraction à l'interdiction d'accès prescrite dans l'intérêt de la sécurité des tiers.

Le Conseil fédéral condamne naturellement tous les reportages sensationnels aussi exagérés et faux que celui qui a été publié dans la revue «Illustrierte Woche» sur l'usine de Gondo. Toutefois, respectant le principe de la liberté de la presse, il n'est pas en mesure d'intervenir, même au titre de la police des étrangers, pour empêcher de telles publications. Il appartient à l'opinion publique de juger de la valeur de ces dernières et de marquer sa désapprobation.

Assurance-chômage

A une question écrite du conseiller national Aebischer (cons. Fribourg), concernant l'exécution de la loi fédérale sur l'assurance chômage, le Conseil fédéral répond ceci :

« Le gain entrant en ligne de compte pour déterminer le montant des indemnités de chômage est celui qui sert de base au calcul des cotisations de l'assurance-vieillesse et survivants. Il y a donc, dans une très large mesure, concordance entre les deux branches d'assurance en matière de gain déterminant. Lorsqu'il indique à l'assurance-chômage le salaire de son travailleur, l'employeur doit, autant que faire se peut, tabler sur le salaire déterminant pour le versement des cotisations à l'assurance vieillesse et survivants.

« En matière d'assurance-vieillesse et survivants, les allocations familiales et pour enfants qui sont servies par des caisses d'allocations familiales en application d'une loi cantonale ne font pas partie du salaire déterminant. Ces allocations n'entrent dès lors en ligne de compte ni pour la perception des cotisations, ni pour la fixation des rentes. En matière d'assurance-chômage, l'assuré a, au contraire, intérêt à ce que les allocations familiales et pour enfants fassent partie du salaire et soient comprises dans le gain assurable, afin qu'il puisse obtenir une indemnité de chômage correspondant au gain élevé. Cependant, ce problème ne peut être résolu selon les intérêts particuliers que peut avoir un assuré dans ces différentes branches des assurances sociales fédérales. Une révision des dispositions réglant cette matière est actuellement à l'étude avec les autorités compétentes en manière d'AVS ».

Vz Ds

VOTRE SANTE

LE PALUDISME SEVIT TOUJOURS CRUELLEMENT

Des améliorations sensibles se sont déjà produites dans le monde en ce qui concerne l'état sanitaire. Les épidémies pesteuses par exemple sont devenues fort rares. Il s'en faut de beaucoup cependant que l'homme remporte une victoire complète dans la lutte contre la maladie.

C'est ce qu'on put constater à la réunion du Comité Régional pour le bassin oriental de la Méditerranée, une section de l'Organisation sanitaire mondiale, en Octobre 1949.

Là on apprit que nombre de maladies alarmantes comme conjonctivite granuleuse, schistosomiase, beljel, maladies vénériennes, tuberculose et pour ne pas l'oublier le paludisme sévissent en Turquie, en Iran, au Pakistan et en Ethiopie.

Il résulte des rapports qu'au Pakistan 200.000 personnes succombent encore annuellement au paludisme alors qu'en Iran le nombre des paludiques se monte à un demi-million.

Il n'est donc pas étonnant que l'Organisation sanitaire mondiale désire approfondir l'état sanitaire de ces pays pour pouvoir, à la longue, lutter efficacement contre ces maladies.

Déjà avant la seconde guerre mondiale on s'est occupé internationalement, en ce qui concerne le paludisme, de ce problème. Ce fut la Commission très compétente du paludisme, nommée par l'ancienne Société des Nations, qui fit des recherches étendues dans ce domaine.

En 1938 la commission publia un rapport où elle conseillait notamment l'emploi de quinine. Elle prescrivait une dose de 400 mg. par jour comme mesure prophylactique tandis qu'elle recommandait dans son rapport, pour guérir un accès paludique, une dose quotidienne de quinine de 1 — 1,3 gramme, durant 5 — 7 jours. En effet c'est la quinine qui est une excellente arme dans la lutte contre ce fléau et ceux qui ont recours à la quinine, partout où règne le paludisme, c-à-d. dans les régions tropicales et subtropicales du monde, s'en trouvent toujours bien.

Le blé des Pharaons

Les graines antiques de blé peuvent-elles germer ? Voilà une question qui revient périodiquement et que nous allons essayer de résoudre. Gain, vers 1900, se procure des graines authentiques de blé provenant de la IXème dynastie (environ 2000 av. J.C.) et constate d'importantes lésions anatomiques. Il en déduit que le pouvoir germinatif de ces semences était nul. Maspero (1901), puis Becquerel (1907) surtout confirment ces travaux. Le 5 février 1950, M. R. Pons, Consul de France au Caire, reçoit la visite d'un Arabe qui lui propose l'achat de deux petites momies que le Dr Drioton, directeur général du Service des Antiquités égyptiennes fait remonter à l'époque ptolémaïque (I ou IIème siècle après J.C.). En ouvrant un des sarcophages, Pons y trouve une petite poupée de bois recouverte de bitume et que les spécialistes ont appelée momie végétante considérée comme le symbole de la Vie et de la résurrection. Pons découvre dans la poupée un grand nombre de grains de blé dont quelques-uns, placés sur de l'ouate humide se mirent à germer au bout de quelques jours. Ces faits, étudiés et expérimentés avec soin par le Dr Sauvageot furent rapportés à la séance du 4 mai 1950 à l'Académie d'agriculture devant un public partagé. Est-il possible vraiment que des grains de blé, vieux de plusieurs siècles, puissent germer ? Des recherches récentes sur les réserves et les diastases des graines permettent de penser que le pouvoir germinatif des semences se conserve (à condition que l'état du milieu reste favorable) très longtemps. Si l'on songe en outre aux magnifiques couleurs des pièces trouvées dans les sarcophages des Pharaons et conservées jusqu'à nous, il n'est pas exagéré de croire que des spécialistes de cette époque lointaine avaient mis au point une technique de conservation remarquable. Des expériences sérieuses doivent être entreprises à la lumière des recherches modernes, mais le matériel est difficile à obtenir et bien des visiteurs ont ramené de ces graines précieuses persuadés de leur authenticité, alors qu'elles provenaient de fellahs habiles à compléter le stock en diminution.

KHEDIVIAL MAIL LINE S.A.E.

SERVICE RAPIDE DE LUXE

ALEXANDRIE - GENES - MARSEILLE - NAPLES

par le s.s. "EL MALEK FOUAD"

Prochains départs :

DATES A FIXER

ALEXANDRIE - BEYROUTH

par le s.s. "EL MALEK FOUAD"

Prochains départs :

DATES A FIXER

ALEXANDRIE - NEW-YORK

(via BEYROUTH — NAPLES — GENES).

et MARSEILLE

Prochains départs:

s/s « MOHAMED ALY EL KEBIR » 12 Janvier

s/s « KHEDIVE ISMAIL » 9 Février

etc., etc.

(R.C.A. 16708)

SPIRO SPATHIS

Manufacturer of Mineral Waters

HIGH CLASS PRODUCTIONS

8, Sharia Khaliq El Khûr (Emad El Din) — CAIRO

Téléphone 51038 R.C. Cairo 4925

DEWAR'S WHISKY

ENTREPRISES ELECTRIQUES

FARAD

Prop. Ch. A. HALBHEER

Rue Nabi Daniel, 6, Ier Et.

TOUS GENRES D'INSTALLATIONS ELECTRIQUES

— REPARATIONS

— ENTRETIEN —

Téléphone 24914

(Siemens Orient S.A.)

THE COLONIAL STORES

TH. N. SYMEONIDIS

4, RUE TEWFICK

PHONES 21228 et 21229

ALEXANDRIA

FOR QUALITY GROCERIES AND PROVISIONS

WINES AND SPIRITS

R.C. 27710

ELECTRICITE

LUIGI MASCHIO

13, Rue Sélim Kaptan

Téléphone 27872

ALEXANDRIE — Egypte

Tous genres d'applications

Canalisations électriques pour force et éclairage

Sonneries, Microphones

Réparations de dynamos, etc

Bonnes références

ECOLES FAX

LANGUES VIVANTES

COMMERCE-COMPTABILITÉ

STÉNOGRAPHIE-DACTYLO

LE CAIRE: 2, Av. Fouad Ier

ALEXANDRIE: 51 Bd. Zaghloul

HELIOPOLIS: 10 Bd. Abbas

PORT-SAID: 14 rue Eugénie

TANTA: Midan El-Saa

SAVOY PHARMACY

NORTON & Co

en face National Bank

LE CAIRE

Pharmacie de Confiance

Exécution soignée des Ordonnances

— Prix très modérés —

BANQUE BELGE

ET INTERNATIONALE EN EGYPTE

S. A. E.

CAISSE D'EPARGNE

livrets nominatifs ou au porteur

SIÈGE AU CAIRE — SIÈGE A ALEXANDRIE

R. C. C. 99 — AGENCE A HELIOPOLIS — R. C. A. 69

THE LAND BANK OF EGYPT

BANQUE FONCIERE D'EGYPTE

Sté. Anon. Egyptienne fondée par Décret Khédivial au 10/1/1905

Siège Social à ALEXANDRIE

CAPITAL £ 1.000.000 — RESERVES & PROVISIONS £ 305.000

Prêts sur Hypothèques à long ou court terme

Acquisition de créances hypothécaires

Acceptation de capitaux et dépôt avec ou sans intérêts

SOUHAITS DE FETE POUR DISPENSE D'ENVOI DE CARTES DE VISITE

Les Comités de la Société Suisse d'Alexandrie et du Cercle Suisse du Caire

M. et Mme G. ALLEMANN

M. et Mme O. BALZER

M. CHARLES BAUMANN

M. et Mme H. BAUMANN et Fils

M. et Mme ALFRED BEAUVERD

M. et Mme F. BIEBER

M. et Mme F. BIERI

M. et Mme William R. BLATTNER

M. et Mme RODOLPHE BLESS

M. et Mme L. BOLENS

M. et Mme L. BORNAND

M. et Mme. MAURICE BOUVIER

M. et Mme H. BUCHTER

M. et Mme C. L. BURCKHARDT

M. et Mme R. CRAMER

M. le Pasteur et Mme CHARLES DUBOIS

M. le Pasteur et Mme H. ECUYER

M. et Mme A. H. von ESCHER

M. et Mme B. FAVARGER

M. et Mme. J. R. FIECHTER 15, Chemin du Vidollet GENEVE.

M. et Mme. MAURICE FIECHTER

M. et Mme LUDWIG GEIGER

M. et Mme ALBERT GMUR

M. le Dr. H. HALTER et Mme

M. et Mme F. W. HERRLING

M. et Mme A. HILTY

M. et Mme. W. KEMPNER

M. et Mme R. KLAESI

M. et Mme R. KNAUER

M. et Mme H. KNOBLAUCH

M. et Mme G. KUPPER

M. et Mme J. LUCHSINGER

M. et Mme G. MONTANT

M. et Mme E. MULLER

M. et Mme GODEFROY PEYER

M. et Mme PAUL REINHART

M. et Mme J. J. ROUSSY

M. et Mme. EDOUARD SCHULER

M. et Mme. PIERRE SCHULER

M. et Mme T. SENNHAUSER

M. et Mme W. TSCHANZ

M. et Mme ERIC VOGEL

adressent à leurs amis et à leurs connaissances les vœux les plus amicaux

BONNE ANNEE A TOUS !

Imprimerie PROCACCIA — Tél. 28628